



AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Calendrier 2019 - Centre d'examens de SEAC/PF

Examens théoriques sur ordinateurs - Pilotes non professionnels

Avant de vous inscrire dans un centre d'examens en Outre-mer

Il est indispensable de consulter :

le **Guide du candidat** pour éviter toute erreur sur le type d'examen, le nombre d'épreuves à sélectionner et sur le prix de la redevance d'examen et pour consulter, entre autres, la liste des documents à **envoyer** au centre où vous allez vous inscrire/présenter, **15 jours au moins avant la session**.

Pour accéder à la salle d'examens d'un centre d'examens sur ordinateurs en **Outre-Mer**, les candidats :

1. devront faire parvenir leur dossier **complet** au centre d'examens de (SEAC/PF) au moins 15 jours avant la date de la session (voir **Guide du candidat**).
2. devront présenter leur **fiche récapitulative d'inscription (convocation)** et leur pièce d'identité valide, au superviseur du centre de (SEAC/PF), le jour de la session.
3. de plus, les candidats LAPL/PPL devront joindre, à leur dossier, l'Attestation de l'OD ou la Recommandation de l'ATO complétée, **datée d'avant** le jour de la session et signée par par l'organisme de formation.

Candidats exonérés : informations sur le **guide du candidat** + fiche d'inscription en ligne à votre disposition : **Inscription si exonération**

Adresse postale pour l'envoi des dossiers par les candidats							DIVISION DES OPERATIONS AERIENNES - BP 6404 - 98704 FAA'A						
CENTRE D' EXAMENS	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	délaï d'inscription sur OCEANE
mèl : seac-pf-dsurv-oa-taag-bf@aviation-civile.gouv.fr / téléphone : 40 86 10 60 ou 40 86 10 65													
nom du centre	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2	au plus tard 7 jours avant la date de la session

Les inscriptions sont possibles 3 mois avant la date de la session.